

Questions militaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **5 (1929-1930)**

Heft 22

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-710046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

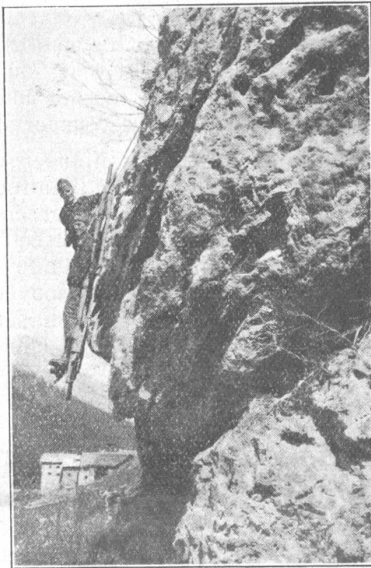
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bere und einfachere Kochgelegenheit in Kasernenküchen die heute vorliegenden langjährigen Erfahrungen der Privatwirtschaft verwertet werden. Der Betrieb der Gasküche gegenüber der Holz- und Kohlenküche stellt sich auch im militärischen Betrieb nicht teurer, wohl aber ergeben sich solche Vorteile, dass sich die Einführung der Gasküche in Kasernen vollauf rechtfertigen wird. Meine sehr guten Erfahrungen in dieser Beziehung lassen es mir als geboten erscheinen, dass bei Neuanlagen oder notwendigen Erneuerungen in Kasernen auch der Gasküche die ihr zustehende Beachtung geschenkt werde und nach und nach sämtliche Kasernen, deren Lage in technischer Hinsicht den Anschluss an eine Gasversor-



Die Nase des Ueberhanges wird erreicht.
l'extrémité de la corniche est atteinte.

gung gestattet, mit einer zweckmässig eingerichteten Gasküche versehen werden. Den Bundesbehörden, inbegriffen National- und Ständerat, war Gelegenheit geboten, sich an der ZIKA von der Zweckmässigkeit und Leistungsfähigkeit der Gasküche zu überzeugen. Wir wollen hoffen, dass daraus auch die Militärküche im angeedeuteten Sinne Nutzen ziehen könne.

Questions militaires

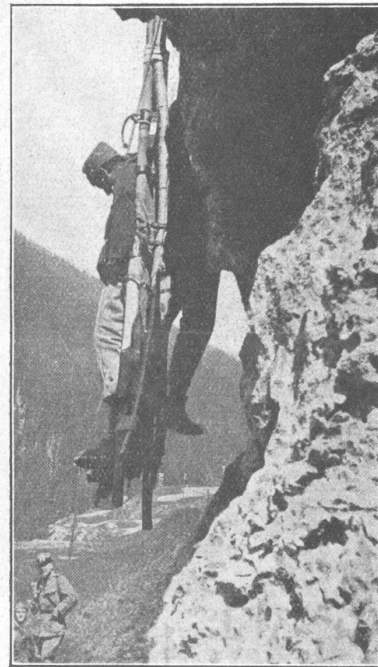
L'excellent écrivain suisse qui signe **Major de Vallière** nous a fait l'honneur de nous adresser une lettre sur le service à l'étranger. Il ne se montre pas toujours d'accord ni avec nos conclusions ni avec celles du conseil fédéral. Nous ne pouvons, vu le peu de place dont nous disposons ici, entrer dans de longues considérations à ce sujet, mais nous sommes heureux de publier quelques passages de cette lettre du distingué officier qui a étudié à fond la question:

Ce n'est que dans la seconde moitié du 19^{me} siècle que la notion du service obligatoire s'est généralisée.

Sous l'ancien régime, le soldat était partout un professionnel. Sans distinction de nationalité. L'armée française comptait une moitié d'étrangers, l'armée prussienne également. Il y avait en France des régiments suisses, anglais, irlandais, allemands, croates, hongrois, sous Louis XV et Louis XVI. Les Suisses, à certaines époques,

ont été la moitié et plus de l'infanterie française (sous François Ier et Henri IV). Un des plus grands généraux français, le maréchal de Saxe, le vainqueur de Fontenoy était allemand, tandis que le connétable de Bourbon servait en Allemagne. Le comte de St-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, avait fait toute sa carrière militaire à l'étranger. Le métier militaire était international et personne ne le qualifiait de honteux. Des régiments anglais passaient d'un camp à l'autre suivant la paie qu'on leur offrait.

Les Suisses, les plus recherchés de tous les soldats, ont eu le mérite de régulariser le service étranger, de le codifier, en gardant à nos troupes capitulées un caractère nettement national, en les protégeant juridiquement, en les fournissant en vertu de traités d'alliance. Tandis que les mercenaires d'autres pays s'engageaient individuellement, perdant toute attache avec leur pays, à leur propres risques, les cantons suisses fournissaient des unités constituées qui marchaient sous leur



Verletzter und Begleiter hangen frei unter dem Ueberhang.
Le blessé et le sanitaire l'accompagnant pendent dans le vide au-dessous de la corniche.

propre drapeau et conservaient leur indépendance complète vis-à-vis du pays où elles servaient. Les hommes étaient soumis aux lois de leur canton, commandés dans leur langue, par leurs officiers. Le roi de France n'avait absolument rien à dire dans le ménage intérieur des régiments suisses. La Diète et les cantons pouvaient les rappeler chaque fois qu'ils le jugeaient bon, quand, par exemple la guerre menaçait la Suisse. C'étaient de véritables colonies vivantes — soldats et officiers prêtaient serment « d'avoir toujours devant les yeux l'honneur et la gloire de la patrie suisse ». Et les deux millions de Suisses qui ont servi à l'étranger ont tenu parole. Ils ont fait plus pour la gloire du pays et sa conservation que les guerres civiles et religieuses qui ont ensanglanté notre sol, depuis la défaite de Marignan, jusqu'à l'invasion française, en 1798.

La Suisse affaiblie et divisée n'avait le droit de vivre qu'à condition de fournir des troupes à la France. Et en se battant si héroïquement pour des causes qui n'étaient pas les leurs, ils se battaient en réalité pour l'existence de la Suisse. Cette idée ressort de toutes les correspondances des cantons et de la Diète avec leurs régiments à l'étranger et avec les gouvernements voisins. . . . Cette émigration militaire, d'autre part, empêchait l'émigration civile ou commerciale, qui est actuellement le plus grand fléau de la Suisse moderne et qui nous enlève les forces vives de la nation en permettant à 500,000 étrangers (la plus forte proportion du monde) de vivre et de gagner leur pain chez nous. Les 5 à 600 mille Suisses émigrés, dispersés dans le monde entier, sont perdus pour nous. L'immense majorité d'entre eux sont complètement assimilés



Der Führer stösst die noch hängende Bahre über die folgenden Felsstufen, da hier noch keine Möglichkeit des Transportes von Hand besteht.

Le «guide» pousse le brancard encore suspendu par dessus une autre paroi, le transport à bras étant encore impraticable.

par le pays où ils vivent, dès la seconde génération. Sauf de petits groupes dont on parle toujours, ils ont perdu le contact avec le pays. Tandis que les soldats au service étranger rentraient au pays leur engagement terminé. Ils formaient le noyau des milices cantonales, dont tous les officiers avaient servi à l'étranger.

Les généraux qui ont commandé en chef l'armée fédérale pendant le 19^e siècle lors des différentes occupations de frontières, avaient tous fait leur carrière à l'étranger, excepté Herzog et Wille, les deux derniers.

Ainsi, par ordre chronologique: les généraux de Watteville (1810—14), Bachmann (1802—1815), Guiguer de Prangins (1831 et 1838), de Donatz (1845), Dufour (1847 et 1856). — Ces commandants en chef de l'armée suisse étaient-ils indignes? Le Général Dufour a-t-il fait un métier «honteux» en servant dans l'armée française avant d'être officier suisse?

Waldmann lui-même a guerroyé pour des princes étrangers, chaque fois qu'il en a eu l'occasion. C'est même grâce aux connaissances acquises sur de lointains champs de bataille qu'il put obtenir un haut commandement pendant les guerres de Bourgogne. Il fut ainsi le seul des chefs de l'armée confédérée d'alors qui n'appartenait pas à la noblesse. En 1462 il s'engagea avec 2000 hommes au service du comte palatin et se battit pendant des années en Allemagne. Devenu bourgmestre de Zurich, il edicta, comme les autres gouvernements cantonaux, des lois sévères contre des enrôlements illégaux, c'est-à-dire des engagements individuels de mercenaires qui étaient interdits pour ne pas affaiblir les contingents officiels, seuls autorisés, fournis par les cantons à l'étranger.

Waldmann a été décapité, parce que grisé par le pouvoir et les richesses, il voulut jouer au dictateur, faisant assassiner ses adversaires, menant une vie scandaleuse. La tyrannie était devenue insupportable.

Pour pouvoir juger du service étranger, je me permets de vous conseiller la lecture de l'introduction de mon livre: *Honneur et fidélité* et encore dans l'ouvrage paru l'année dernière «L'armée suisse», sous le patronage du Département militaire fédéral, la partie historique que j'ai écrite. Vous trouverez, pages 75 à 100, II^e partie, un résumé complet du service militaire à l'étranger avec ses ombres et ses lumières.

Billet du jour

Au plus fort de l'hiver, dans la 1^{er} semaine de février de cette année, la compagnie zurichoise de carabiniers II/11 est entrée en caserne pour faire son cours de répétition dans la région du Gothard.

Voilà ce que les journaux nous ont annoncé comme nouvelle sensationnelle! Ils ont ajouté: depuis que la dernière guerre nous a fait entrevoir l'éventualité d'une campagne en haute montagne en hiver, il est du devoir de notre armée d'y préparer ses troupes. Les concours militaires de skis ayant montré ce que peuvent les patrouilles et les petits détachements, on essaie maintenant avec des unités entières. Un premier cours d'une compagnie schwyzoise a fourni d'excellents résultats; d'autres troupes, du Tessin, ont eu également un service à Andermatt pendant les jours de l'hiver. On nous annonça en même temps que chaque bataillon du régiment 37, des bataillons de carabiniers 6 et 11 et du bataillon 48 (Zoug) formait une «patrouille de haute montagne» (1 officier, 2 sous-officiers et 8 hommes) pour étudier la technique de la guerre sur nos sommets!

Et voilà qui est parfait! Il est surtout étonnant, pour ne pas dire plus, qu'on ait pensé en 1930 seulement à l'alpe suisse! A l'étranger, quand on parle de notre armée on dit: ce sont des montagnards! En effet, . . . surtout quand nous démobilisons car nous adorons tous faire des courses sur les pics que la chanson dit: «sourcilleux». Mais durant combien d'années sommes-nous restés sans troupes alpines?? Les gardes des forts seuls étaient habitués à la montagne; le reste de nos troupes évoluait surtout dans le Plateau suisse, dans cette admirable région du reste, coupée de forêts et de ravins, mais qui ne représente certes pas toute l'étendue de notre petit pays.

Maintenant nous avons enfin nos superbes brigades de montagne. Voilà le gros, le très gros progrès réalisé.